

Code de conduite de l'école Jean XXIII

2025-2026



Le code de conduite de Jean XXIII

L'école Jean XXIII fournit une excellente éducation francophone pour la réussite des élèves de l'école. Notre école se démarque par sa diversité culturelle qui amène les enfants à grandir dans le **respect** des différences et à accroître leur **ouverture** sur le monde. Au cœur de la communauté, l'école se veut **accueillante** et **stimulante** pour toutes les cultures. Les élèves auront la chance d'évoluer dans un environnement **international** riche en **partage** et **échanges** des connaissances les amenant ainsi à accroître leur **confiance en soi** et leur **détermination**.

Notre code de vie fixe les balises nécessaires au maintien d'un sentiment de sécurité. Nous souhaitons ainsi maintenir un climat propice aux apprentissages et soucieux du développement de saines habitudes de vie.

L'élève a le devoir de manifester une attitude de réceptivité, de participation et de collaboration face aux activités pédagogiques en classe. Les parents doivent aider l'élève à prendre les moyens nécessaires afin de respecter ces exigences.

Ce code de vie s'applique donc en tout temps, tant au scolaire, au parascolaire qu'au service de garde. Un certain nombre de règles propres au service de garde s'applique également. Elles sont mises à jour annuellement et présentées aux utilisateurs.

Le non-respect des règles de vie de l'école Jean XXIII est sanctionné par des conséquences logiques avec communication aux parents et, après récidive d'un comportement proscrit, une démarche graduée est amorcée. Des avis majeurs avec sanction peuvent également être donnés par la direction de l'école selon la gravité du geste posé.

Je m'engage entièrement dans ma réussite scolaire en respectant les valeurs de :

RESPECT – OUVERTURE – PARTAGE - CONFIANCE EN SOI - DÉTERMINATION

Nom de l'élève : _____

- ☐ J'ai pris connaissance des règlements de l'école.
- ☐ Je consens à respecter le code de conduite.
- ☐ J'assumerai les conséquences qui me seront assignées.

Signature de l'élève : _____

Mon enfant et moi avons pris connaissance des règlements de l'école.

Signature du parent : _____

Le code de conduite de Jean XXIII

	Règles	Raisons
1- Respect de soi	1.1 Je suis habillé(e) de façon appropriée selon la température et les exigences de l'école. Voir l'annexe sur la tenue vestimentaire.	- Pour être confortable lorsque je joue dehors; - Parce qu'il y a des tenues pour sortir, faire du sport et d'autres pour aller à l'école.
	1.2 Je mange des aliments sains et autorisés aux endroits appropriés et aux temps prévus. Voir l'annexe sur les collations.	- Pour prendre soin de ma santé; - Me sentir bien et être disponible aux apprentissages; - Respecter les différentes allergies.
	1.3 Je prends soin de mon hygiène personnelle.	- Pour avoir une image positive de moi; - Apprendre à m'accepter; - Être accepté(e) des autres.
2- Respect des autres	2.1 J'écoute les directives de tous les adultes de l'école.	- Parce que c'est le travail des adultes d'être là pour m'aider et me guider.
	2.2 J'utilise des paroles et des gestes adéquats et respectueux (ton, posture, regard).	- Les élèves devront s'adresser au personnel scolaire en utilisant les termes « madame », « monsieur ». Le vouvoiement sera la norme à l'école. - Pour vivre dans un climat agréable; - Développer de bonnes relations avec toutes les personnes (adultes et élèves).
	2.3 Je suis calme, je circule en marchant et j'évite de faire du bruit dans les rangs et dans mes déplacements.	- Pour assurer ma sécurité; - Un climat favorable aux apprentissages.
	2.4 La langue à prioriser est le français.	- Pour favoriser l'inclusion sociale. - Pour faciliter la communication.
3- Respect de l'environnement	3.1 Je prends soin de mon matériel, celui qui m'est prêté et de celui des autres.	- Pour maintenir le matériel en bon état; - Avoir les outils nécessaires pour bien travailler; - Éviter le gaspillage.
	3.2 Je garde les lieux et le mobilier propres, en bon état.	- Pour conserver un environnement propre et agréable.
4- Sécurité et circulation	4.1 J'apporte uniquement les objets de la maison lorsque c'est permis par les adultes de l'école. Voir note pour les cellulaires et appareils mobiles	- Pour éviter les conflits, les bris, les vols.
	4.2 Je suis présent(e) à l'heure et à l'endroit prévu (rang, classe, aire de jeu).	- Pour être prêt(e) à travailler en même temps que mon groupe; - Favoriser ma réussite; - Assurer ma sécurité.
	4.3 Je participe activement aux récréations et aux activités organisées par l'école.	- Pour prendre soin de ma santé; - Vivre dans un climat agréable; - Développer de bonnes relations avec les autres.
5- Réussite et engagement	5.1 Je fais le travail et les devoirs demandés avec une attitude positive dans le temps demandé.	- Pour développer une rigueur au travail; - Être fier de mon travail; - Mieux apprendre et me donner toutes les chances de réussir.
	5.2 J'ai le matériel scolaire requis.	- Pour être prêt à travailler en même temps que mon groupe.

École Jean XXIII

Suivi des interventions des agirs mineurs 2025 – 2026

Cette section est un outil de communication école-maison qui vise à vous renseigner sur le comportement de votre enfant en lien avec le code de conduite de l'école. L'écrit ci-dessous ne constitue pas la conséquence en soi.

Nom de l'élève : _____

	Respect de soi 1			Respect des autres 2				Respect Environnement 3		Sécurité et circulation 4			Réussite Engagement 5		Intervenants	Signature du parent	Vu initiales de l'intervenant
Date	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	SDG		
	Explications :																
Heure	Conséquence logique attribuée :																
Date	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	SDG		
	Explications :																
Heure	Conséquence logique attribuée :																
Date	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	SDG		
	Explications :																
Heure	Conséquence logique attribuée :																
Date	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	SDG		
	Explications :																
Heure	Conséquence logique attribuée :																
Date	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	SDG		
	Explications :																
Heure	Conséquence logique attribuée :																

École Jean XXIII

Suivi des interventions des agirs mineurs 2025 – 2026

Cette section est un outil de communication école-maison qui vise à vous renseigner sur le comportement de votre enfant en lien avec le code de conduite de l'école. L'écrit ci-dessous ne constitue pas la conséquence en soi.

Nom de l'élève : _____

	Respect de soi 1			Respect des autres 2				Respect Environnement 3		Sécurité et circulation 4			Réussite Engagement 5		Intervenants	Signature du parent	Vu initiales de l'intervenant
Date	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	SDG		
	Explications :																
Heure															École		
	Conséquence logique attribuée :																
Date	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	SDG		
	Explications :																
Heure															École		
	Conséquence logique attribuée :																
Date	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	SDG		
	Explications :																
Heure															École		
	Conséquence logique attribuée :																
Date	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	SDG		
	Explications :																
Heure															École		
	Conséquence logique attribuée :																
Date	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	SDG		
	Explications :																
Heure															École		
	Conséquence logique attribuée :																

École Jean XXIII

Suivi des interventions des agirs mineurs 2025 – 2026

Cette section est un outil de communication école-maison qui vise à vous renseigner sur le comportement de votre enfant en lien avec le code de conduite de l'école. L'écrit ci-dessous ne constitue pas la conséquence en soi.

Nom de l'élève : _____

	Respect de soi 1			Respect des autres 2				Respect Environnement 3		Sécurité et circulation 4			Réussite Engagement 5		Intervenants	Signature du parent	Vu initiales de l'intervenant
Date	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	SDG		
	Explications :																
Heure	Conséquence logique attribuée :																
Date	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	SDG		
	Explications :																
Heure	Conséquence logique attribuée :																
Date	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	SDG		
	Explications :																
Heure	Conséquence logique attribuée :																
Date	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	SDG		
	Explications :																
Heure	Conséquence logique attribuée :																
Date	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	SDG		
	Explications :																
Heure	Conséquence logique attribuée :																

Exemples de conséquences logiques

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Modélisation et pratique du comportement désiré • Faire une surprise agréable à l'élève victime • Changement de place ou retrait du jeu ou de la classe • Dessin ou pancartes pour sensibiliser • Demander à l'élève de rester avec l'adulte • Passer une période avec l'élève victime et un adulte • Recherche sur les types de violence avec un exposé | <ul style="list-style-type: none"> Dessin d'excuse Excuses verbales ou écrites Traité de paix Appel aux parents Contrat Perte d'un privilège ... |
|--|---|

MANQUEMENTS MAJEURS

(Comportements et échanges proscrits en tout temps)

Lorsque des manifestations de violence ou d'intimidation sont perçues, le plan d'action pour lutter contre la violence et l'intimidation sera appliqué (conformément à l'article de la loi 76)

J'adopte un comportement pacifique et je dis « NON »	
• à la violence physique	Frapper, se battre, mordre, etc.
• à la violence verbale	Insulter, humilier, menacer, etc.
• à la violence sociale	Exclure quelqu'un d'un groupe, répandre des rumeurs, amener d'autres élèves à le rejeter, etc.
• à la violence électronique	Envoyer des courriels, des messages textes, des photos (par cellulaire, Facebook, etc.) dans le but de menacer, ridiculiser, exclure d'un groupe, briser la réputation, etc.
• à la violence à caractère sexuelle	Provoquer des contacts sexuels, émettre des commentaires sexuels, etc.
• à l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale	Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle visant notamment à discriminer ou à exclure, exercée intentionnellement contre une personne, et explicitement liée à la couleur, l'origine ethnique ou nationale ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.
• à l'intimidation sous toutes ses formes	Exposer une personne ou des personnes de façon <u>répétée</u> et <u>soutenue</u> à des gestes négatifs dans un rapport de force inégale. Poser volontairement des gestes envers une ou des personnes dans le but de blesser ou de nuire (taxage, abus de pouvoir, etc.).
Je suis honnête et respectueux et je dis « NON »	
• au vol • au vandalisme • au plagiat	Prendre des objets appartenant à quelqu'un d'autre sans sa permission, briser volontairement un objet appartenant à quelqu'un d'autre ou à l'école.
J'adopte un comportement sécuritaire et je dis « NON »	
• à la possession de substances illégales	Apporter de la drogue, de l'alcool, etc.
• à la possession d'objets dangereux	Apporter un couteau, une arme, etc.
• à faire une fugue • à manquer mes cours sans motivation de mes parents	Quitter le groupe et/ou l'école sans permission.

Tout élève qui adopte ces comportements s'expose aux sanctions disciplinaires et aux mesures de suivi en lien avec notre plan d'action visant à lutter contre les violences et l'intimidation (PALVI), après analyse de la situation (âge de l'élève, durée, fréquence, intensité, gravité, légalité).

Procédures

Ponctualité

☞ Les élèves doivent être ponctuels :



Entre 8h00 et 8h10 :	Arrivée des élèves sur la cour
8h00 à 8h45 :	Période d'encadrement avec le service de garde (préscolaire)
11 h 35 :	Sortie (dîner)
12 h 50 :	Retour des élèves sur la cour
12h50 à 13h08 :	Période d'encadrement avec le service de garde (préscolaire)
15 h 10 :	Sortie (fin des classes)

☞ Les élèves non transportés par autobus ne doivent pas se présenter à l'école avant **8 h 00** le matin et **12 h 50** après le dîner; la surveillance ne s'exerce pour eux qu'à partir de ces heures.

☞ En cas de pluie abondante ou de grands froids, les élèves seront autorisés à entrer dans l'école à ces heures, suivant l'autorisation d'un surveillant.

Circulation devant l'école

☞ Les élèves circulant devant l'école doivent emprunter le couloir désigné jusqu'au trottoir. **En aucune circonstance l'élève ne circule dans les stationnements.**

Si l'élève doit traverser la rue, il le fait à la traverse pour piétons surveillée par la brigadière scolaire.

☞ Il est interdit de flâner autour de l'école ou du service de garde lors des heures d'ouverture de l'école.

☞ Toute personne doit se présenter au secrétariat et aviser de sa présence avant d'être autorisée à circuler dans l'école.

☞ Les parents qui viennent reconduire ou chercher un enfant en voiture doivent utiliser le débarcadère à cet effet (sur le bord de la rue Thibault) en face de l'école ou dans les rues avoisinantes. Le stationnement est réservé pour les utilisateurs payeurs.

Circulation à bicyclette

☞ Les élèves qui viennent à l'école à bicyclette doivent respecter les règles de sécurité à bicyclette.

☞ Aucune circulation à bicyclette n'est permise dans la cour et dans le stationnement de l'école.

☞ Le stationnement des bicyclettes se fait sur le support à vélo.

☞ Nous recommandons fortement l'utilisation d'un cadenas.



N.B. L'école n'est pas responsable des bris, pertes ou vols.

Pour les élèves transportés

Les élèves transportés doivent connaître et respecter les règlements relatifs au transport scolaire adoptés et publiés par le Centre de service scolaire en début d'année ; une copie de ces règlements est distribuée en même temps que le laissez-passer.



En cas de non-respect de ces règles, des conséquences seront appliquées en gradation. Évidemment, cela peut aller jusqu'à la suspension temporaire ou permanente du transport.

Aires de jeux

- ☞ L'élève doit respecter les règlements établis pour chacune des aires de jeux.
- ☞ L'utilisation des jeux modulaires se fait en fonction d'un horaire.
- ☞ Les aires de jeux peuvent être interdites, à tout moment, selon le jugement de la direction et de l'équipe-école. (Exemple : hiver)



Tenue vestimentaire

☞ Les élèves doivent porter des vêtements et chaussures adaptés à la saison et la température. Ils doivent également porter des chaussures différentes à l'intérieur et à l'extérieur. L'habit de neige complet en hiver est nécessaire. La casquette et le capuchon sont interdits à l'intérieur de l'école. Les sandales doivent avoir des courroies qui tiennent bien le pied pour jouer activement.



☞ Exemples de vêtements interdits : vêtements trop courts, vêtements transparents.

☞ En éducation physique, l'école exige un vêtement et des chaussures / bottes adaptés à la saison pour tous les élèves. Ce vêtement doit être confortable et sécuritaire.

☞ Il est strictement défendu de porter tout vêtement ou article véhiculant la violence.

Santé

☞ Le parent doit aviser l'école lorsque son enfant est malade, souffre d'une affection contagieuse, infectieuse ou de pédiculose (poux) **(819) 822-5658 poste 1.**



☞ Un enfant malade ne doit pas rester à l'école. Advenant le cas, le parent est avisé et il doit venir chercher son enfant à l'école dans un délai raisonnable.

☞ À moins d'un avis médical, l'enfant présent à l'école participe aux activités de son groupe.

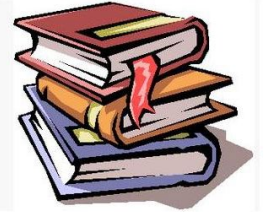


☞ Seuls les médicaments prescrits et prêts à être administrés peuvent être distribués ou administrés à l'école (loi 90) par le personnel désigné, et ce, à la demande écrite du parent et avec copie de la prescription médicale.

Livres de bibliothèque

Le transport des livres s'effectue en tout temps dans un sac d'école imperméable.

Advenant la perte ou le bris (autrement que par usure normale) de tels volumes, matériel, équipement ou biens meubles, les parents devront assumer le coût de leur réparation ou de leur remplacement.



Utilisation des cellulaires et appareils mobiles

Apporter ou utiliser un cellulaire ou autres appareils mobiles par les élèves est strictement interdit à l'école, sauf lors de situations exceptionnelles autorisées par la direction. Si l'élève est pris avec son cellulaire ou autres appareils mobiles, ils seront confisqués pour la journée. En cas de récidive, les parents devront venir chercher le cellulaire au bureau de la direction.

Collations

☞ Si l'élève apporte une collation à l'école, celle-ci devrait contenir des aliments sains.

☞ Les collations se prennent au lieu et au moment fixé par l'enseignant(e).

☞ Plusieurs enfants sont **ALLERGIQUES** à différents aliments. Ainsi, si un élève de la classe est allergique, le parent sera avisé et des restrictions seront imposées. Votre collaboration sera alors demandée afin d'éviter d'envoyer à l'école des collations contenant ces aliments.

Voici des suggestions de collations qui se glissent bien dans une boîte à lunch, tout en étant nutritives.

FRUITS • fruits frais • jus de fruits • coupe de fruits • compotes • fruits séchés • pâte de fruits (naturelle) 	PRODUITS LAITIERS • fromages frais (cottage, cheddar, brick, etc.) • fromages aux fruits (Petit Danone, Minigo, etc.) • yogourt 
LÉGUMES • légumes crus • jus de tomates ou de légumes  AUTRES • boisson de soya (vanille, fraise)	PRODUITS CÉRÉALIERS  • pains à grains entiers (bagel, pita, etc.) • biscottes et melba à grains entiers • galettes de riz non sucrées (nature, cheddar, etc.)

La collation santé

